



DISTRICT DE FOOTBALL
DE HAUTE SAONE

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU DISTRICT DE FOOTBALL LA HAUTE-SAONE

**RÉUNIE LE SAMEDI 29 JUIN 2019 A 9H00
A LA SALLE DES FETES A VILLERSEXEL**



Vérification des pouvoirs :

Sur 62 clubs régulièrement convoqués, 50 sont présents ou représentés (80.5%).

L'ensemble représente 4826 voix.

A 9h00, le quorum étant atteint, le Président Philippe Prudhon déclare l'Assemblée Générale ordinaire ouverte.

**I – ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 15
DECEMBRE 2018 (communiqué aux clubs par courriel et sur le site internet du District le
21/01/2019) :**

Aucune observation n'étant formulée, ledit procès-verbal est adopté à l'unanimité.

II – INTRODUCTION DU PRÉSIDENT DU DISTRICT :

En préambule, le Président souhaite la bienvenue aux clubs dans cette salle des Fêtes de Villersexel, permettant une excellente qualité d'accueil.

Personnalités présentes :

Au titre de la municipalité de Villersexel: Mme Josselyne FERRARIS (1^{ère} adjointe)

Au titre du Conseil Départemental de la Haute-Saône : M. Gérard PELLETERET (Vice Président)

Au titre de la Ligue de Bourgogne- Franche-Comté de Football : M. Jean-Marie COPPI (Secrétaire Général)

Au titre du CDOS de Haute-Saône : M. Dominique BOUVET (Vice-président)

Au titre du Comité Médaillés Jeunesse et Sport et Fair-Play : M. Patrick SABY (membre)

Au titre de l'UNSS : M. Dominique BOUVET (Directeur UNSS 70).

Cette Assemblée de fin de saison s'inscrit dans la 3^{ème} année de la mandature 2016/2020. Elle est le fruit de travail d'une saison, avec des bilans, des perspectives en lien avec de nombreuses modifications de textes, soumises à un vote (statut de l'arbitrage spécifique au District) ou présentés (sportifs : compétitions, obligations équipes de jeunes ; réglementation financière facture clubs...), en vue de préparer l'avenir.

Toutes ces modifications sont le fruit des travaux préparatoires réalisés avec les clubs lors de l'Assemblée Générale d'Hiver du 15 décembre 2018.

La saison 2018/2019 a été positive dans son ensemble avec des satisfactions très majoritaires :

- Favorable en matière de déroulement de jeu grâce à une seule journée remise en totalité grâce aux intempéries.
- Favorable en matière de licences et de nombre de pratiquants = 8654 licenciés, chiffre stable depuis plusieurs années, avec un maillage du territoire haut-saônois satisfaisant.
- Favorable en matière de travail et d'échange avec les clubs, il faut communiquer pour apprendre à mieux et bien se connaître.
- Favorable en matière de structuration des clubs : augmentation du nombre de clubs labellisés jeunes et féminines, augmentation de la participation des clubs au Programme Educatif Fédéral (3 concours sur cette saison 18/19).
- Favorable en matière d'arbitrage avec de très bons résultats obtenus aux examens Ligue et Fédéraux par nos arbitres (voir remise récompenses par ailleurs)
- Favorable en matière de partenariat dans de nombreuses actions et manifestations, permettant d'apporter un plus à nos clubs (dotations de maillots, matériels pédagogiques.....).
- Favorable en matière de relation avec le Conseil Départemental de la Haute-Saône, qui apporte à notre instance une aide financière conséquente (coupes, emploi...), et qui nous fait confiance sur de nombreux dossiers (dossier aide aux clubs de R2, élaboration d'un outil de réflexion à un 2^{ème} schéma des terrains synthétiques).

Cette saison comporte malgré tout quelques déceptions :

- Moins favorable en matière de projets travaillés en amont par certains clubs avec l'instance, qui permettraient de mieux finaliser les projets en les analysant et en les partageant.
- Moins favorable en matière de certains comportements sur et en dehors du terrain, en football d'animation des jeunes, voire des très jeunes.
- Moins favorable en matière de discipline et de responsabilisation des acteurs. Trop de dossiers lourds et sérieux : un arbitre strangulé, un autre mordu, plusieurs bousculades, coups, etc... semblant devenir monnaie courante et qui ternissent le travail d'une saison des clubs. Il est également constaté un nombre en augmentation des procédures judiciaires inhérentes aux procédures disciplinaires.
- Moins favorable en matière d'investissements de certaines personnes au sein de notre instance. Certes, le bénévolat souffre, mais il n'est pas mort. Certaines commissions ou projets ne reposent que sur quelques personnes qui s'essouffent aussi.
- Moins favorable en matière d'aide à la structuration des clubs, formations et responsabilisation des dirigeants. Notre instance doit progresser dans ce domaine et mieux accompagner. A cet égard, il est prévu pour la saison 2019/2020 que chaque club fasse l'objet d'une visite de notre instance sous la forme d'une réunion de travail avec un élu et un salarié du District, afin de réfléchir sur ces sujets.

Ce rapport est approuvé à l'unanimité par l'Assemblée Générale.

III) PRESENTATION ET ADOPTIONS DES STATUTS DU DISTRICT (mise à jour) :

Voir document annexe.

Après un rappel historique, Raphaël TAVERDET présente le document mis à jour des « statuts du District », adressé aux clubs par courriel le 12/06/2019 et paru sur le site du District.

Ce document est adopté à l'unanimité.

IV) PRESENTATION DU STATUT DE L'ARBITRAGE DISTRICT :

Voir document annexe.

Après un rappel de l'historique du sujet, puis de l'importance qu'il représente vis-à-vis de l'arbitrage et de l'effectif des arbitres pour le District, Philippe PRUDHON présente le document adressé aux clubs par courriel le 12/06/2019 et paru sur le site du District.

Le recours à un vote devant être fait pour l'éventuelle adoption de ce projet de statut, Philippe PRUDHON propose le vote à main levée qui est approuvé par l'assemblée. Aucune opposition ni abstention n'apparaissant, le statut de l'arbitrage du district est voté à l'unanimité des membres présents, pour une mise en application à partir de la saison sportive 2020/2021.

V) TEMPS D'ECHANGES SUITE A OBSERVATIONS OU DEMANDE D'INTERVENTION APRES PUBLICATION DES RAPPORTS DE COMMISSIONS :

Il est rappelé par Raphaël TAVERDET que les rapports d'activités ci-dessous des Présidents des commissions ont été adressés aux clubs par courriel en date du 25 juin 2019 + parution sur le site internet du District.

Comme informé et préalablement rappelé par le Président, ceux-ci ne seront pas repris par les Présidents des commissions concernées, mais feront l'objet d'échanges en cas de demande d'intervention.

1) Commission des Terrains et équipements (Gérard Claude)

Installations sportives :

Depuis l'application stricte des nouvelles normes de 2015, bon nombre d'installations rencontrent ou vont rencontrer des problèmes pour être homologuées à nouveau au niveau 5, niveau requis pour pouvoir jouer en Départemental 1, Régional 3 et Régional 2.

Les raisons de ces difficultés concernent les vestiaires joueurs (inférieurs à 20 m²), vestiaires arbitres (inférieur à 8 m²) ou les dimensions de terrain (minimum requis : L = 100m x l = 65m). A chaque ré homologation (tous les 10 ans), la ligue demande également un avis d'ouverture au public et un certificat de tests de résistance des buts.

Il est loisible aux clubs de se rapprocher des municipalités pour obtenir ces documents lorsque vous recevez un courrier annonçant notre venue pour un ré homologation.

Les installations nocturnes sont à réaliser tous les 2 ans pour le niveau 5 et tous les ans pour le niveau 4.

FAFA : Fonds d'aide au football amateur :

Les règles actuelles d'attribution des subventions prennent en compte les travaux de créations d'installations, terrains, vestiaires, éclairages, club house, mais aussi les travaux de mise aux normes.

La fédération subventionne aussi largement, à hauteur de 15000 euros, les achats de minibus neufs, ou d'occasions, avec une subvention moindre.

Il y a également la possibilité d'obtenir entre 15 et 18000 euros de subvention du conseil régional pour ce type d'investissement.

L'enveloppe 2018/2019 de la ligue de Bourgogne Franche comté a été consommée en totalité, et quelques dossiers ont même été mis en attente pour la prochaine saison.

L'enveloppe 2019/2020 sera reconduite à la même hauteur que cette année, les clubs sont invités à bâtir leurs dossiers de projets dès à présent.

Le délai de réalisation des projets est trop court : 1 an à partir de l'attribution de la subvention par le LFA. C'est pourquoi, bon nombre de projets font l'objet de demande de prolongation de délai, exemples : Marnay, Loulans, Dampierre sur Salon, Lure Sporting et Fougerolles.

2) Commission de discipline (Dominique Prétot)

Après une saison 17/18 un peu galère pour moi j'ai pu reprendre mes activités au district pour cette saison 2018/2019 qui s'achève.

Notre commission composée de 8 membres dont 5 non élus se réunit normalement tous les jeudis soir en fin d'après-midi pour traiter les dossiers disciplinaires du week-end précédent. Sachant que les membres de cette commission ne peuvent siéger sur un dossier concernant leur club, les convocations sont faites par mail ou Tel au dernier moment en fonction de l'ordre du jour que nous ne connaissons que le mercredi vers midi.

A ce jour (10 juin 2019), notre commission s'est réunie à 35 reprises pour traiter les dossiers de la semaine dont 22 fois en session plénière avec 11 auditions en fin de soirée ; et 13 fois en session restreinte à 3 ou 4 membres pour des dossiers un peu moins compliqués.

Huit dossiers pour faits graves, bousculades à arbitre ou arrêt de la rencontre pour faits disciplinaires ont été transmis à l'instructeur, deux de ces dossiers sont toujours en instruction et reste à traiter.

Sans tenir compte des matchs de coupe de Haute-Saône ou challenge restant à disputer sur juin, 149 dossiers ont été ouverts, 80 sur la phase automne, 63 sur la phase printemps et 6 concernant principalement les coupes de jeunes U18 et U15 en Futsal cet hiver.

1702 cartons jaunes ou rouges ont été distribués par les arbitres cette saison auxquels il faut y ajouter les 747 cartons blancs pour contestations ou autres fautes d'antijeu.

Sur les 190 cartons rouges infligés, 21 concernaient des matchs de D1 ; 57 des matchs de D2 ; 45 des matchs de D3 ; 14 des matchs de D4 ; 21 en coupe et challenge du district Senior ; 28 concernaient les matchs U18, 16 les U15, 7 pour les matchs de coupe ou du challenge du district en jeune (à déplorer un ou deux dossiers en U13).

Les principaux motifs de sanctions sont par ordre d'importance ; 93 rouges pour fautes grossières, 37 suite à deux jaunes ou comportement antisportif, 25 pour propos grossiers ou injurieux envers arbitres ou adversaires, 15 pour coup volontaire à adversaires, et malheureusement cette saison 3 pour bousculade ou coup à arbitre.

Les principales sanctions infligées aux joueurs ou dirigeants se décomposent comme suit.

31 fois 1 match de suspensions suite à 2 jaunes.
63 fois 2 matchs de suspensions ferme ; 50 fois 3 matchs ; 15 fois 4 matchs ; 5 fois 5 matchs ;

8 fois de 5 à 10 matchs ; 6 fois des sanctions allant de 2 à 6 mois

ET les plus graves cette saison : 2 fois nous avons suspendu des joueurs de 2 à 10 ans.

Autres sanctions diverses :

5 matchs ont été donnés perdus par pénalité à 1 équipe pour faits disciplinaires.
1 match a été donné perdu aux 2 équipes pour les mêmes faits.
5 dirigeants Séniors, 3 dirigeants jeunes plus 1 arbitre assistant ont été sanctionnés.
75 matchs de suspensions de joueurs suite à 3 avertissements.
18 matchs de suspensions joueurs ou dirigeants infligés avec sursis.
30 dossiers transmis en CDA pour suite à donner (FMI incomplète par l'arbitre).
6 fois la commission a reporté sa décision pour complément d'information.
13 dossiers étudiés par la commission sur la journée du 21/10.

Sans compter **les 747 cartons blancs** infligés aux joueurs.

56 arbitres ont sanctionné les équipes d'un ou plusieurs cartons sur 1 match.

1 arbitre a infligé à lui seul 7 cartons jaunes sur 1 match.

1 arbitre a infligé au total 14 cartons jaunes et 9 rouges au cours de cette saison

Petit rappel des faits les plus graves.

Sur les dossiers un peu plus compliqués ;

Notre commission a mis hors compétition (avec sursis) les 2 équipes d'un club en cas de récidive (d'un dossier mis en instruction).

Elle a aussi infligé une suspension de terrain (toujours avec sursis) en cas de nouveau problème avec les spectateurs d'un autre club.

Suite au rapport de l'instructeur et après audition, la commission a sanctionné 8 joueurs ou dirigeants des 2 équipes participantes au match à un total de 33 matchs de suspensions ferme et 245€ d'amende.

Sans compter le coût des cartons jaunes et cartons blancs directement gérés par le District notre commission a infligé des amendes disciplinaires se situant environ à 7 000€ alors qu'en 2016 ou 2017 ce chiffre se situait aux alentours de 5 000€.

A noter qu'aucune de nos décisions sur cette saison sportive n'a fait l'objet d'un appel, soit nos décisions sont trop faibles et nous pouvons toujours revoir les sanctions à la hausse....., soit les clubs ont compris qu'en faisant appel ils s'exposaient à des sanctions plus lourdes.

Avec Bernard ARMBRUSTER nous avons participé au stage des arbitres le samedi 19 janvier à Port / Saône où nous avons présenté un bilan de notre commission à mi saison.

Nous avons évoqué avec les arbitres les problèmes rencontrés dans la rédaction des rapports. Un nouveau type de rapport a été mis en place pour la phase retour qui devrait nous apporter toutes les informations nécessaires à la bonne prise de décision.

Lors de l'étude des nombreux dossiers portés à sa connaissance, la commission a noté la recrudescence des actes des contestations, d'insultes et de violences. Ces faits sont également commis parmi nos plus jeunes joueurs, ce qui laisse présager une augmentation de ces faits pour les années futures.

Plusieurs affaires ont contraint la commission à convoquer les antagonistes pour des auditions. Celles-ci bien qu'obligatoires pour certaines infractions, ne permettent pas de résoudre les dilemmes, chacun rejetant inmanquablement la faute sur l'autre, lorsque ce n'est pas sur l'arbitre.

Précisons toutefois que faute d'éclaircissement lors de ces auditions, c'est le rapport de l'arbitre qui fait foi, c'est pourquoi, les membres de la commission souhaitent que chacun se montre responsable tant dans les actes que dans les paroles. Elle pourra ainsi se montrer magnanime comme elle a pu le faire à certains moments.

Il faut aussi préciser que les paroles de l'arbitre sont privilégiées jusqu'à preuve du contraire, C'est pourquoi il est important de faire ressortir avec exactitude la situation ayant entraîné l'exclusion d'un joueur.

Lors d'audition, nous avons vu un coup de poing devenir... une gifle, un acte de violence n'être en fait qu'une banale bousculade. (Les sanctions qui en découlent ne sont pas les mêmes).

Il apparaît important que les joueurs ou dirigeants sanctionnés adressent également un rapport à la commission. En cas de divergences, une audition sera programmée.

N'oublions pas que la mauvaise foi doit également être sanctionnée.

Nous notons aussi de nombreux problèmes liés à la gestion des spectateurs ou parents de joueurs. Il est bon de rappeler que ce sont les clubs qui sont responsables de leurs supporters et c'est le club recevant qui doit gérer la « police » dans son stade.

Nous avons constaté que des rapports parviennent au District quand bien même qu'aucune annotation n'est portée sur la feuille de match.

Ces éléments nous contraignent à demander des compléments d'information et à sanctionner des personnes qui, en d'autres lieux, ne seraient pas inquiétées.

Cela entre également dans la gestion d'un match, la commission n'est pas là pour régler des comptes mais sanctionner ce qui doit l'être.

J'ajouterai ; méfiance avec les réseaux sociaux, mails et sms, ainsi qu'aux vidéos
Cette façon de faire engendrer bien souvent des regains de tensions entre les joueurs voire entre les clubs dont certains ont été sanctionnés.

L'expression du football doit se faire lors des matchs non après et ces moyens utilisés doivent être proscris.

Pour conclure :

J'informe aussi les clubs que suite à l'AG de la Fédé du 8 juin dernier à Paris certains textes du règlement et barème des sanctions disciplinaire ont été modifiés et applicable dès la saison 2019/20 à titre d'exemple :

- Tout licencié exclu à l'occasion d'un match officiel (joueur ou dirigeant) par l'arbitre est automatiquement suspendu pour le match suivant.
- Nouvelle définition de l'article 13 du barème disciplinaire concernant les actes de brutalités.

Une relecture complète de ces articles sera nécessaire à tous, Président ou secrétaire de club dès la parution des nouveaux textes avant la reprise

Avec ce compte rendu je pense avoir répondu à vos attentes et je reste bien entendu à votre disposition pour de plus amples informations (d'ordre général).

Je remercie bien sincèrement Raphaël et Nathalie pour la préparation des dossiers et les tous membres de la commission, pour leurs disponibilités.

Je vous souhaite à tous de bonnes vacances sportives ; dans l'attente de la saison prochaine

3) Commission Statuts et Règlements (Claire Delpierre)

La commission, composée de 6 membres, s'est réunie à 21 reprises à ce jour dont

9 réunions plénières

6 réunions restreintes

6 réunions électroniques.

148 dossiers ont été étudiés tout au long de la saison présentant une diminution significative (224 dossiers pour la saison 2017/2018) soit une baisse de 76 dossiers qui s'explique notamment au niveau des reports de matches pour terrain impraticable avec ARRETE MUNICIPAL (39 dossiers contre 96 en 2018), les conditions météorologiques s'avérant difficiles lors de deux journées seulement (2 et 9 décembre 2018 contre 4 journées la saison précédente).

Les réunions plénières (au nombre de 9) sont indispensables à l'étude de dossiers représentant l'essence même des statuts et règlements à savoir les RESERVES d'AVANT (17 dossiers) et d'APRES MATCH (6 dossiers). Le constat relève donc la frilosité des clubs à poser des réserves : dommage car la mise à disposition de la FMI aide dans ce domaine et la connaissance des règlements permettrait de déceler ou de remédier à certaines déviations relatives aux règles sportives ou déontologiques.

Ainsi, malgré les facilités proposées par la FMI au niveau des diverses vérifications, la CSR a eu à étudier des dossiers comportant des fraudes sur identité – notamment en FUTSAL et en catégories jeunes – des comportements qui peuvent entraîner de graves conséquences pour les présidents de club. Rappel de l'importance des contrôles de licences avant match pour toutes les catégories.

Dans ce contexte de fraude sur identité, la commission a dû procéder à trois séances plénières avec audition.

Les réunions restreintes ou électroniques ont été programmées pour l'étude de dossiers ne nécessitant pas un approfondissement spécifique.

En ce qui concerne les forfaits simples, il est constaté

- une soixantaine de forfaits déclarés par les clubs, cette formalité réduisant les frais imputés aux clubs. *A noter des forfaits en challenge de district en début de saison et dans les différentes coupes départementales au cours des derniers tours notamment en catégories jeunes. Quelques motifs invoqués par les clubs entraînant ces forfaits : effectifs joueurs insuffisants, absences de dirigeants pour l'équipe concernée, motifs évènementiels (périodes de vacances, jours fériés avec ponts, fêtes religieuses, etc...).*
- 4 matches arrêtés suite à blessure dont deux blessés graves.

Par contre, les trésoriers des clubs n'apprécieront guère que 20 forfaits SE et 2 forfaits U18 et 7 forfaits généraux en seniors (1 D1 – 4 D3 – 2 D4) n'aient pas été déclarés préalablement par les clubs entraînant des amendes plus coûteuses, tout comme les forfaits (9 à 100 €) lors des 3 dernières journées de championnat dont les amendes sont doublées.

Par ailleurs, toutes catégories confondues en FUTSAL (seniors – jeunes – G et F) 21 forfaits, un taux assez faible compte tenu du nombre de créneaux important.

Faisons également remarquer que l'application de l'ensemble des pénalisations appliquées au regard du règlement financier du district avoisinera une somme d'environ 8 000 € (en baisse par rapport à l'exercice antérieur) à imputer à une quarantaine de clubs ayant fait l'objet d'un passage en CSR (dont certains à plusieurs reprises pour des forfaits notamment).

A noter enfin que l'utilisation de la FMI, contrairement à la saison dernière, a connu quelques difficultés : 12 FMI incomplète et 54 retards d'envoi. Encore des économies facilement réalisables par les clubs si les responsables FMI se montrent plus appliqués.

Les membres de la Commission Statuts et Règlements remercient Nathalie et Raphaël pour la préparation et la mise à disposition pertinentes des dossiers, félicitent les clubs dont ils n'entendent jamais parler et souhaitent de bonnes vacances à l'ensemble des acteurs du football haut-saônois.

4) Commission d'Appel (Gilles MOINE)

Comme tous les ans, avant l'Assemblée Générale, je suis chargé de vous présenter le rapport de la commission.

Cette saison, ce sont 6 dossiers que les membres de la commission et moi-même, avons eu à examiner, 3 d'ordres règlementaires et 3 d'ordres disciplinaires.

A noter, un dossier épineux qui concernait un match de coupe féminines U18 à 8, entre 2 clubs du Doubs. La gestion disciplinaire entre autre, est traitée alternativement entre le Doubs et la Haute-Saône. Ce dossier avait été examiné début juillet et repris en octobre.

Deux dossiers concernaient nos arbitres, c'est bien regrettable.

Un autre a été jugé irrecevable, puisque formulé hors délai.

Un appel règlementaire concernait un Président de club.

Un dossier plus délicat à traiter, concernait un match de coupe, règlementairement, cela n'a pas été simple.

Mon collègue de la commission de discipline, n'a pas eu la tâche facile et je le remercie d'avoir bien travaillé en amont. Force est de constater que cette année, les graves incivilités se sont multipliées.

Je remercie également la commission Statuts et Règlements et la Commission des arbitres, puisque peu de dossiers me sont parvenus.

La saison n'est pas terminée pour autant, il reste quelques matches de coupe à jouer.

Juste un petit rappel : le délai pour formuler un appel et le juger recevable, est de 7 jours à compter de la date de parution du P.V. Il serait souhaitable que l'appel soit accompagné de faits nouveaux. Et si à la fin d'un match, si vous n'êtes pas d'accord avec telle ou telle décision, n'attendez pas, faites un courrier à l'attention du Président de la commission de discipline au plus tard pour le mercredi suivant le match.

Je remercie particulièrement les membres de la commission d'Appel, et leurs souhaite, ainsi qu'à vous toutes et tous une bonne fin de saison et de bonnes vacances.

5) Commission statut des arbitres (Dominique Pretot)

Cette commission n'a pas fait l'objet d'une intervention.

Voir partie II.

6) Commission Départementale des arbitres (philippe Prudhon, représentant Dominique Coutot excusé)

Durant cette saison, la CDA s'est réunie à 9 reprises.

Beaucoup de dossiers lors de ces réunions, notamment des dossiers techniques d'arbitrage concernant des erreurs administratives sur les feuilles de matchs FMI ((environ une vingtaine par réunion).

Deux stages ont eu lieu cette saison :

- à Vesoul, réunion de rentrée le 14 septembre 2018 : 60 % de présence
- à Port sur Saône, stage annuel de la saison le 19 Janvier 2019 : 65 % de présence.

Remise des récompenses majors arbitres :

Groupe D1 : Hicham Naji

Groupe D2 : Billel Debbiche

Groupe D3 : Anthony Lotscher

Groupes Jeunes Arbitres : Rémi Laurent



Arbitres majors groupes saison 2019/2020 (Rémi Laurent et Anthony Lotscher)

Très bonne organisation de ces rassemblements par la Section Technique.

La Section Technique s'est réunie 12 fois pour la préparation des candidats District, Ligue, Tutorat et l'Arbitrage D4.

Beaucoup de satisfactions cette saison pour l'arbitrage Haut-Saônois au niveau Ligue :

- Quentin POURCHOT intègre le groupe d'arbitres N3
- Patrick CIPRIAN major du groupe R2, intègre le groupe R1
- Malik KALAA ZELFA major du groupe R3, intègre le groupe R2
- Michael KALAA major des candidats Ligue, intègre directement le groupe R2



Arbitres promus/accessions Ligue (Malik Kalaa Zelfa et Michael Kalaa)

Il est à noter également les bons résultats et classements de l'ensemble de nos jeunes arbitres de Ligue (Quentin Campenet – Jérôme Jeronimo - Rémi Laurent – Estelle Vaubourg)

Un stage de nos observateurs a eu lieu le 16 septembre au siège du District : alternant théorie le matin et observations sur un match de D2 à Combeaufontaine l'après-midi, dans le but d'harmoniser les modalités techniques et la notation.

La CDA a eu plusieurs contacts avec la CRA :

- le 2 octobre avec Clément TURPIN.
- 2 Réunions avec le CTRA Jacques BADET sur la préparation des candidats arbitres de District

Un stage arbitres Futsal a eu lieu à Ronchamp le 29 novembre 2018 : plus de vingt arbitres ont participé.

7) Commission des actions de terrain (Marc Lemerancier)

Le bilan de notre commission pour cette année 2018/2019 se décompose en six pôles :

1. P.E.F (programme éducatif fédéral)
2. P.P.F (plan performance fédéral)
3. FOOT ANIMATION
4. FORMATION
5. FUTSAL
6. LABELISATION

P.E.F (Programme Educatif Fédéral) :

Comme la saison dernière, nous avons organisé un concours P.E.F, le jury s'est réuni 3 fois (décembre-mars-juin) et nous avons pu constater :

- une très bonne participation des clubs à notre concours, plus de 15 fiches actions à chaque concours
- une dotation conséquente
- des actions de qualité et originales mises en place par nos clubs
- une organisation d'actions P.E.F lors des manifestations mises en place par le district.

Nos jeunes joueurs d'aujourd'hui, seront nos footballeurs de demain.....

P.P.F (Plan performance fédéral) :

- U10-U11F : Pour 42 joueuses

28 Février 2018 à Vesoul

18 avril 2018 à Vesoul

- U12-U13F : Pour 28 joueuses

22 octobre 2018 à Vesoul

25 Février 2019 à Vesoul

15 Avril 2019 à Vesoul

16 Avril 2019 : match contre la sélection U13F des Vosges

- U14-U15F : Pour 35 joueuses

22 octobre 2018 à Vesoul

26 Février 2019 à Vesoul

15 Avril 2019 à Vesoul

16 Avril 2019: match contre la sélection U15F des Vosges

02 Juin 2019: match contre la sélection de Meurthe et Moselle avec une sélection

- U 12 G :

- 99 joueurs vus le 26 octobre 2018
- 51 joueurs vus le 1^{er} mars et le 19 avril 2019

- U13G :

- 112 joueurs vus le 25 octobre 2018
- 41 joueurs vus le 1^{er} novembre 2018, le 28 février et le 18 avril 2019

- U14G :

- 82 joueurs vus le 22 octobre 2018
- 33 joueurs vus le 2 novembre 2018, le 18 février et le 17 avril 2019
- 13 avril 2018

- U15G :

- 87 joueurs vus le 25 octobre 2018
- 39 joueurs vus le 2 novembre 2018, 18 février et le 18 avril 2019

« Foot à l'école »

17 écoles ont participé à l'opération "foot à l'école" avec Dampierre/Salon (production statique) et Saint-Bresson (production dynamique) comme écoles vainqueurs du concours. Saint-Bresson ayant même fini 2^{ème} au concours régional !

100% des écoles ont rendu une production statique ou dynamique pour le concours !

Le lycée Belin est l'école gagnante de l'opération "La Quinzaine du foot".

33 classes ont réalisé le cycle de 6 séances pour un total d'environ 750 élèves ayant participé. Le district avec sa présence sur 3 séances par cycle est intervenu aux environs de 70h.

10 journées évènementielles ont eu lieu cette saison pour 1650 élèves touchés par ces actions.

Cette année près de 1900 enfants du département auront participé à une action foot à l'école organisée par le district

Ne pensez-vous pas que faire participer vos joueurs et joueuses est aussi une opportunité de valoriser votre club et vos éducateurs ?

Football animation :

Festi Foot U7 (samedi 27 avril 2019)

94 équipes engagées cette saison contre 77 la saison dernière, seule catégorie à avoir ressenti « l'effet coupe du monde ».

Festi Foot U9 (samedi 20 avril 2019)

110 équipes engagées cette saison, chiffre identique à la saison dernière.

Journée Nationale des Débutants (samedi 8 juin 2019)

94 équipes /58 présentes en U7 et 110 équipes/ 56 en U9.

Domage car cette journée est un moment de fête pour les enfants.

Il est à noter le comportement de certains parents et dirigeants qui encore une fois ne peuvent comprendre que le football à cet âge reste un jeu...je pense que nous devons tous ensemble changer certains mauvais comportements qui nuisent à l'image de notre sport

Festival U11 : (samedi 25 mai 2019 a Rioz)

CUMUL DES DIFFERENTS CRITERES :

Présence à la réunion rentrée du foot, formation des éducateurs, programme éducatif fédéral, résultat de la phase brassage (matchs + défis), résultat du critérium (matchs + défis). 1 équipe par club

16 équipes convoquées – 1 équipe qui s'est désistée le vendredi soir mais qui a pu être remplacée au pied levé...très bon comportement des jeunes joueurs mais que dire de certains parents qui confondent plaisir de jouer et résultat...cette catégorie est basée sur l'apprentissage du football et non le résultat ...

Rassemblement départemental U13 : (samedi 6 avril 2019)

16 équipes garçons et 9 équipes filles

Journée qui s'est déroulée dans un excellent état d'esprit sur le terrain comme en dehors.

Le Fc Vesoul remporte l'édition chez les garçons et le Gt Riolais chez les filles.

Comme récompense, les deux équipes ont été invitées par la FFF (places du match) et par le district (prise en charge du transport) à assister à un match de la coupe du monde féminine au Parc des Princes le 10 juin 2019.

Formation :

127 personnes différentes se sont formées cette saison pour un total de 210 modules :

- 40 modules U7
- 10 modules U11
- 15 modules U13
- 16 CFF1
- 25 CFF2
- 18 CFF3
- 8 CFF4

- Certifications :

- il est à noter que très peu de personnes vont aux certifications.

Ne pensez-vous pas que la formation de nos éducateurs et membres de clubs (président, secrétaire, trésorier....) soit une valeur ajoutée à vos projets

Ce qui noie quelqu'un, ce n'est pas le plongeon, mais le fait de rester sous l'eau...

Futsal :

- 279 plateaux ont été organisés cette saison.
- 500 équipes engagées :

U7 : 94 équipes
U9 : 96 équipes
U11 : 75 équipes
U13 : 70 équipes
U15 : 53 équipes
U18 : 44 équipes
Senior : 20 équipes
U9F : 9 équipes
U12F : 12 équipes
U15 F : 10 équipes
U 18 F : 7 équipes
Senior F : 10 équipes

Il est à noter que nous avons eu 12 plateaux de plus que l'année dernière et 17 équipes de moins.

Constats :

- grosse progression dans le comportement des joueurs/éducateurs.
- gros axe de progression sur le jeu (relance courte, placement sur le terrain).
- éducateurs peu investis dans l'arbitrage.
- l'état d'esprit, a été excellent dans l'ensemble.
- progressions techniques.

Labellisation :

LABEL JEUNES :

La structuration de nos clubs passe par cette labellisation, cette saison, 10 clubs ont obtenu cette distinction à savoir :

-LURE JS	Label Espoir
-PERROUSE	Label Espoir
-FRANCHEVELLE	Label Espoir
-NOIDANS VESOUL	Label Espoir
-JASNEY	Label Espoir
-RIOZ/ETUZ/CUSSEY	Label Espoir
-FC 4 RIVIERES	Label Espoir
-FC LA ROMAINE	Label Espoir
-HAUTE LIZAINE	Label Espoir
-VESOUL FC	Label Elite

LABEL EFF :

Cette année 5 clubs ont obtenus ce label, ceci est une juste récompense du travail fourni envers le football féminin :

-VAL DE PESMES	Label Bronze
-PERROUSE	Label Bronze
-FC LA ROMAINE	Label Bronze
-NOIDANS VESOUL	Label Bronze
-VESOUL FC	Label Argent

Félicitations à tous pour votre travail.

Se réunir est un début, rester ensemble est un progrès, travailler ensemble est la réussite



Remise PEF (représentants clubs du Fc La Romaine – Jasney – Pays Minier)

8) Commission organisation des compétitions (Michel Malivernay)

Une nouvelle saison se termine ! Que pouvons-nous en dire du point de vue sportif ?

1°) Foot animation « des U6 aux U13 »

De notre point de vue, une entité qui fonctionne bien. L'organisation, qui cherche à s'adapter d'une saison sur l'autre, donne quasiment satisfaction à tous.

Les plateaux U7 et U9 semblent aujourd'hui très au point. Depuis deux saisons nous avons ajouté un atelier « éducatif » sur les plateaux U9. Nous avons également organisé une consultation auprès de toutes les personnes intervenant dans cette catégorie. Si tout ne peut pas être toujours pris en compte, nous essayons de donner satisfaction à nos clubs tout en rappelant que comme pour les U7, le plaisir et la convivialité doivent être notre fil conducteur.

Rappelons également que nous organisons les plateaux U9 en fonction du niveau des équipes ce qui est important pour nos jeunes pratiquants.

Comme nous l'avons vérifié durant la période hivernale et transmis à tous les présidents, les joueurs doivent être licenciés et ... jouer dans leur catégorie !

En U11, nous maintenons notre volonté de mettre l'accent sur le jonglage. Il s'agit là d'une activité primordiale dans la maîtrise technique. L'activité de « valorisation de fin de saison » a été une réussite.

En U13, l'accent doit être mis sur l'arbitrage. Que l'on soit ou non impliqué dans le PEF, la connaissance des lois du jeu et l'apprentissage à l'arbitrage doivent être le fil conducteur de la saison pour tous nos clubs.

Une piste d'amélioration : ne pas remettre systématiquement les matches notamment lorsqu'il manque un ou deux joueurs ! Un calendrier existe. Il doit être respecté. Et si l'effectif est insuffisant, il doit y avoir moyen de « négocier » avec le club rencontré ! Nous ne pouvons pas valider le fait qu'au 31 mai, 39 matches U11/U13 (et malheureusement encore 28 au 15 juin) n'étaient pas joués sans comptabiliser les équipes voire les clubs absents sur les plateaux.

Si le football d'animation fonctionne plutôt bien dans son ensemble, nous restons surpris du comportement de certains adultes (trop nombreux à notre goût) qui oublient à certain moment leur rôle d'adultes, d'éducateurs –au sens éducatif- et même parfois le rôle de parents, oubliant le respect, la politesse et la bienveillance à l'égard des enfants...

Une autre règle à respecter : lors des matches reportés, les joueurs de l'équipe 1 ne doivent pas remplacer ceux de l'équipe 2 ! Nous constatons parfois des scores fleuves qui ne sont pas acceptables.

2°) Foot à 11 « jeunes »

Dans la foulée de la réforme d'organisation en Ligue, nous avons mis progressivement en place une nouvelle grille avec un groupe « Départemental 1 » constitué de 6 équipes avec matches « aller-retour ». La règle retenue est celle de l'appel à candidatures. Sur la saison qui se termine, lors de la phase automne, nous avons plus de 6 candidats sans critères clairs permettant de les départager. De ce fait les équipes ont joué, notamment au niveau « D1 » beaucoup de matches. Merci aux clubs pour leur compréhension.

Pour la phase « printemps », nous avons constitué des groupes de 5 ou 6 équipes avec 3 niveaux ce qui permet un fonctionnement plus logique et plus intéressant sportivement, les résultats semblant nous donner raison.

Pour la saison 2019-2020, la grille d'accession, validée par le comité directeur prend en compte les mêmes critères que la Ligue soit les résultats sportifs, la formation des éducateurs et le label sans oublier les sanctions (forfaits, ...). Cette grille sera présentée lors de l'assemblée générale et transmise aux clubs lors de l'organisation de la saison prochaine après constitution des groupes en Ligue. Les clubs seront informés du classement et devront confirmer ou non leur candidature.

Par ailleurs compte-tenu des accessions en inter-secteurs après la phase automne, il ne peut plus y avoir de champion de district dans les deux catégories U15 et U18.

En revanche, nos deux coupes par catégories restent bien vivantes et viennent pimenter la fin de saison. Rappelons à ce sujet que si les clubs peuvent faire jouer tous leurs licenciés concernés en coupe de Haute-Saône, le challenge du district ne concerne comme son nom l'indique que les équipes engagées en district lors de la phase printemps.

Une question récurrente : faut-il organiser une compétition U15 à 8 ? Nous avons fait le choix de relancer cette possibilité pour la saison prochaine à condition d'avoir suffisamment de clubs intéressés. Sur cette « catégorie », ne pourrions-nous pas envisager de travailler avec le district « Doubs/Territoire de Belfort » ?

3°) Seniors

Une « météo » plutôt satisfaisante et surtout une modification du calendrier d'automne facilité par le fait que la coupe de Bourgogne Franche-Comté ne concerne que les équipes jouant en ligue, nous ont permis de vivre une saison relativement correcte au niveau de la gestion des matches. Avec une seule journée reportée dans sa globalité, nous pouvons être satisfaits.

Le fait que quelques problèmes se soient posés nous ont conduits à rappeler la réglementation concernant la gestion de l'impraticabilité des terrains ! Il est peut-être dommage d'en arriver là et par conséquent de laisser des équipes se déplacer pour ne pas jouer !

4°) Féminines

Deux pratiques : le foot à 11 géré par la ligue (U18 et séniors) et le foot à 4, 5 et 8 cogéré avec le district Doubs/Territoire de Belfort.

Pour ce qui est du foot à 4, 5 et 8, cette deuxième saison complète en partenariat avec nos voisins nous conduisent à aller vers une évolution :

- Dans les catégories. Pour la saison prochaine, nous proposons U8 à 4, U11 à 5, U13 à 8, U16 à 8 (et à 11 si nous avons suffisamment d'équipes), U18 à 8 et séniors à 8.
- Dans la gestion
 - o Autonomie de chaque district en U8 et U11
 - o Gestion « Haute-Saône » pour U13 et U16
 - o Gestion « Doubs/Territoire de Belfort » en U18 et séniors avec utilisation de la FMI.

Le développement de l'activité féminine dans notre district nous a permis de qualifier 3 équipes (sur 16) pour le festival U13 à Beaune le 4 mai.

En lien avec la coupe du monde féminine, plusieurs actions :

- « Village tour » à Lure le 25 mai avec plus de 700 personnes.
- « Mundialito » à Vesoul le 18 mai avec 24 personnes en formation, 28 équipes de filles en foot à 5 et 16 équipes « familles » (parents, éducateurs, dirigeants)
- Coupe du foot à 8 en U15, U18 et séniors avec phase de poules puis élimination directe jusqu'aux finales le 8 juin à Besançon. Cette action sponsorisée par le Crédit Agricole a permis d'équiper de nombreuses équipes et sera renouvelée l'an prochain, la formule semblant très appréciée par les clubs. De plus cela donne un intérêt à la fin de saison, les championnats n'ayant qu'un rôle de développement de la pratique. Les finales jouées le samedi 8 juin à Besançon-Les Orchamps ont vu les résultats suivants concernant nos équipes Haut-Saônoises :
 - o En U15 victoire du Pays Minier au dépend du GJ Pays Riolais
 - o En séniors, victoire de Rioz

En foot à 11, hors palmarès, relevons la participation de Vesoul FC aux barrages d'accèsion en D2. Malgré une élimination par BERGERAC (0-1 et 1-2), le match retour à Vesoul le 18 mai a été l'occasion de voir un match de qualité et d'attirer environ 500 personnes dans les gradins. Une belle promotion pour le foot féminin.

Notons également que les U18F de Vesoul FC se sont imposées en finale de la coupe Bourgogne Franche-Comté le 30 mai à Saint Vit au dépend du Racing Besançon.

5°) Futsal

Deux secteurs d'activités : le futsal compétitif sur toute la saison et le futsal « pratique associée » durant l'hiver.

Pour ce qui est de la pratique associée, un hiver plutôt réussi avec une progression « technique et tactique » très appréciable. Près de 270 créneaux couverts par un représentant du district ! 40 clubs ont participé aux finales départementales.

Des participations aux finales régionales : Val de Pesmes (séniors F), Vallée du Breuchin (U18F), Pays Minier (U15F), Pays Minier (seniors G), Fougerolles et Vesoul FC (U18G avec une victoire en finale pour Vesoul), Haute-Lizaine et Vesoul FC (U15G), GJ Espérance Deux Vels et Rioz(U13G).

Le futsal compétition sur l'ensemble de la saison est géré par la Ligue sachant qu'il est d'actualité d'envisager à moyen terme une compétition en district pour les seniors G, les U18 G et les U15 G.

Notons deux performances importantes : Héricourt champion régional et participant aux barrages d'accès au championnat national sans oublier un « huitième de finale de la Coupe de France », et Francheville, finaliste malheureux de la coupe régionale.

Pour la prochaine saison futsal nous souhaitons mettre l'accent sur la progression technique de l'encadrement (consignes lors des matchs, esprit du jeu du futsal, séances de futsal, ...) et sur l'investissement des éducateurs dans l'arbitrage.

6°) Palmarès départemental

- Championnat Football à 11 seniors : 1er PERROUSE ; 2ème NOIDANS LES VESOUL 2, ces deux équipes accédant au championnat régional.
- Coupes
 - o Haute-Saône : Finales le 22 juin prochain
 - Seniors G : FC 4 Rivières
 - U18 G : GJ Salon
 - U15 G : Vesoul FC
 - o Challenge du district Finales les 15 et 16 juin
 - Seniors : Victoire de Noidans les Vesoul 2
 - U18 G : Victoire du GJ Pays Riolais
 - U15 G : Victoire du GJ Pays Riolais
 - o Coupe D3-D4 seniors G : victoire du RC Vesoul
- Futsal
 - o Champions départementaux
 - Seniors G : Pays Minier
 - U18 G : Vesoul FC
 - U15 G : Vesoul FC
 - Séniors F : Val de Pesmes
 - U18 F : Vallée du Breuchin
 - U15 F : Pays Minier
 - o Consolantes
 - Seniors G : Haute Vallée de l'Ognon
 - U18 G : Lure
 - U15 G : Pays Riolais

 - Séniors F : Fougerolles
 - U15 F : Vesoul FC

7°) Réalités régionales

- R1 : Maintien de FC 4 Rivières et Vesoul FC
- R2 : Maintien de Rioz, Haute-Lizaine, Noidans les Vesoul et Larians

- R3 : Accession en R2 pour JS Lure et Vesoul FC 2. Maintien pour Marnay, Arc-Gray, Mélisey et Héricourt. Malheureusement retour en Départementale 1 pour Scey sur Saône.
- Jeunes G : 9 équipes de notre district ont participé aux championnats de Ligue et 8 ont participé aux inter-secteurs lors de la phase printemps. Pour 2019/2020, nous devrions avoir 7 équipes engagées dans les divers championnats (sur 102 équipes pour l'ensemble de la ligue).

- Féminines
 - o R1 F : Vesoul FC
 - o R2 F : Vallée du Breuchin et accession de Val de Pesmes/Marnay
- Toutes ces situations « sportives » sont annoncées sous réserve d'éventuels dossiers administratifs en cours !

8°) Foot en milieu scolaire

Cette année a été riche en réussite pour les sections sportives du département. En effet elles se sont qualifiées pour 5 championnats de France dans la catégorie excellence (championnat de France réservé aux sections sportives)

- La qualification pour le championnat de France en foot à 11 à Limoges pour les garçons de la section sportive du Lycée Belin.
- La qualification pour le championnat de France de futsal pour les filles de la section sportive du Lycée Belin.
- La qualification pour le championnat de France futsal Garçon à Dunkerque pour les garçons de la section sportive du collège du Marteroy.
- La qualification pour le championnat de France futsal à Arles et foot à 8 à Reims pour les filles de la section sportive du collège du marteroy.

9°) Clubs labellisés saison 2018/2019

- Jeunes : JS Lure – Perrouse – Francheville – Noidans les Vesoul – Jasney – Rioz/Etuz/Cussey – FC 4 Rivières – La Romaine – Vesoul FC – Haute-Lizaine
- Féminines : Perrouse – Vesoul FC – Noidans les Vesoul – La Romaine – Val de Pesmes
- Clubs restant labellisés (saisons antérieures) : Larians (jeunes) – Pays Minier (jeunes et féminines) – Lure (féminines)

10°) Concours PEF

14 clubs ont participé aux concours organisés durant la saison avec une cinquantaine de fiches présentées.

3 clubs ont été présentés au concours régional : Francheville – Noidans les Vesoul et La Romaine (résultats en attente)

Le club de Val de Pesmes a été quant à lui, récompensé au niveau national dans le cadre des trophées Philippe Seguin.

En conclusion :

Une saison sportive que l'on peut qualifier de « satisfaisante » sachant qu'il faut sans cesse se réinterroger sur ce que nous faisons afin d'améliorer nos pratiques en tenant compte de l'actualité et des réalités. Nous devons prendre conscience qu'il y a une évolution relativement importante au niveau de nos clubs. Si des créations sont les bienvenues, globalement nous perdons des clubs sans pour autant perdre des licenciés. Cela signifie donc que des clubs « grossissent » en effectifs ! Cette évolution nécessite que tous nos clubs s'inscrivent dans une « démarche Projet » sur plusieurs saisons, tout en rappelant qu'il n'y a pas des « bons ou mauvais » projets mais des projets cohérents avec les réalités, le district étant là pour accompagner tous les projets !



Récompense vainqueur championnat seniors : Perrouse

9) Commission Fair Play – Ethique : (Bruno Masson)

Remises des récompenses :

Challenge Fair Play saison 2018/2019: clubs lauréats

D1 : Val de Pesmes

D2 : Haute Lizaine 2

D3 : Fc La Gourgeonne 2

D4 : Fc Monts Gy



Clubs lauréats Challenge Fair Play

Opération « club contre lequel il fait bon jouer » : clubs lauréats

Seniors :

D1 : Franchevelle

D2 : Colombe (groupe A) – Haute Lizaine 2 (groupe B)

D3 : Vesoul Portugais (groupe A) – Vesoul Racing et Larians 3 (groupe B) – néant (groupe C)

D4 : Perrouse 3 (groupe A) – Néant (groupe B) – Vallée Breuchin 2 (groupe C)

Jeunes :

Jeunes U18 : Haute Lizaine

Jeunes U15 : Fc La Gourgeonne – Pays Minier

Féminines :

Rioz/Etuz/Cussey



Clubs lauréats Opération “club contre lequel il fait bon jouer”

Opération “licenciés à l’honneur” saison 2018/2019 :

Catégorie Président :

Jean-Marie Nurdin (Faucogney)

Catégorie Educateur technique seniors :

Eric Dura (Perrouse)

Catégorie Educateur jeunes :

Dimitri Giraud (Fc 4 Rivières)

Catégorie dirigeant :

Florent Ragogna (Fc La Romaine)

Catégorie dirigeante :

Tatiana Grandjean (Val Pesmes)



Lauréats opération « licenciés à l'honneur »

10) Commission Partenariat extérieurs (Bruno Masson)

Mesdames, Messieurs,

Je tenais à remercier tous les membres de ma commission pour le travail accompli, la dernière réunion ayant eu lieu le 12 juin.

Un gros travail avait été fait l'année dernière avec la mise en place d'un challenge pour toutes les catégories en foot salle

Pour les U18 et U15 en coupe et en challenge, un beau challenge est à remettre en jeu chaque saison en complément des récompenses individuelles des joueurs (groupe SGE)

Féminines : des Tee-shirts sont offerts (Allianz Assurances)

Opération « club contre lequel il fait bon jouer » : 1 équipe récompensée par division (ballons)

Opération « licenciés à l'honneur » : un président, un éducateur senior, un éducateur jeune, un dirigeant, une dirigeante sont récompensés (polo).

Opération bénévoles/finale de la coupe de France : 5 personnes sont allées à la coupe de France, sauf un désisté en dernière minute, c'est bien dommage.

Arbitres :

-un maillot d'arbitre est offert à chaque officiel pour les finales seniors et jeunes U18 et U15.

-chaque major de groupe seniors (D1-D2-D3) et jeune arbitre se verront doter d'un sac à roulette.

Quelques améliorations ont été apportées cette saison :

-La finale seniors Coupe D3-D4 se voit doter d'un challenge à remettre en jeu toutes les saisons.

-Opération « club contre lequel il fait bon jouer » : une équipe récompensée par groupe et non par division

-Pour les coupes de Haute-Saône et le challenge du district U18 et U15 : un jeu de maillot à chaque équipe U18 (groupe SGE en coupe de Haute-Saône, Valmetal en challenge du District U18) et U15 (groupe SGE en coupe de Haute-Saône, Camping-car 70 en challenge du District U15) et récompenses individuelles en coupe de Haute-Saône U18 et U15.

-Pour la finale départementale Festival 13G et U13F : un tee-shirt a été donné à chaque joueur et arbitre (Elec).

-Pour les U7 à U9 : chaque joueur se voit offrir une collation (Cora Vesoul).

Un partenariat reste à finaliser pour la catégorie U11.

Je pense que tous les clubs seront malgré tout contents, je vous souhaite à tous de bonnes vacances, avant de repartir sur la nouvelle saison.

11) Commission Informatique/nouvelles technologies (Reynald Droit) :

Cette commission n'a pas fait l'objet d'une intervention.

Raphaël TAVERDET rappelle que 6 formations relatives à la Feuille de Match Informatisée ont été réalisées cette saison à l'attention des clubs et nouveaux arbitres.

Une session/recyclage a été également organisée au stage annuel des arbitres de janvier 2019.

Une formation sera programmée durant la 2^{ème} quinzaine d'août 2019 à l'attention des nouveaux dirigeants de clubs et les candidats arbitres ayant obtenu leurs examens.

Une formation du logiciel « foot club » à l'attention des nouveaux dirigeants de clubs se déroulera le mercredi 3 juillet 2019 à 18H00 au siège du District à Vesoul.

VI) PRESENTATION DES MODIFICATIONS APORTEES PAR THEMES FIXÉS PAR LE COMITE DIRECTEUR SAISON 2019/2020

Michel MALIVERNAY présente le document adressé aux clubs par courriel le 12/06/2019 et paru sur le site du District.

Voir document annexe.

Philippe PRUDHON évoque également le dossier relatif à la « réglementation financière factures clubs », validé par Comité Directeur du 15 juin 2019, qui sera appliquée pour la saison 2019/2020 (Cf /PV Comité Directeur du 15/06/2019 en ligne sur le site internet du District dans les rubriques habituelles).

VII) PAROLES AUX INVITES

Au titre de la municipalité de Villersexel: Mme Jocelyne FERRARIS (1^{ère} adjointe),
Au titre du Conseil Départemental de la Haute-Saône : M. Gérard PELLETERET (Vice Président),
Au titre de la Ligue de Bourgogne- Franche-Comté de Football : M. Jean-Marie COPPI (Secrétaire Général),
Au titre du CDOS de Haute-Saône : M. Dominique BOUVET (Membre Comité)
Au titre du Comité Médaillés Jeunesse et Sport et Fair-Play : M. Patrick SABY
Au titre de l'UNSS : M. Dominique BOUVET (Directeur UNSS 70)

VI) QUESTIONS DIVERSES

Pas de questions diverses

VII) CLOTURE DE L'ASSEMBLEE PAR LE PRESIDENT DU DISTRICT

Le Président remercie sincèrement la municipalité de Villersexel (Gérard Pelleteret et Josselyne Ferraris), Rémi Ricci président de club de football local, qui ont largement contribué à la préparation et à l'accueil dans d'excellentes conditions de cette assemblée générale ; ainsi que les représentants des clubs venus nombreux y participer (80,5 % de participation).

Les échanges ont été positifs et constructifs et permettent d'avoir des axes de réflexion pour les actions actuellement mises en place dans notre District et préfigurer l'avenir et le football de demain dans le département.

Le Président souhaite également de bonnes vacances et donne rendez-vous aux clubs en août pour la reprise des compétitions, et pour l'Assemblée Générale d'hiver (décembre 2019) où un temps d'échanges et de discussion sera comme de tradition à l'ordre du jour.

Un apéritif offert par la municipalité de Villersexel prolonge cette assemblée, suivi d'un buffet déjeunatoire offert par le District.

Le Président du District,
Philippe PRUDHON

Le Directeur Administratif,
Raphaël TAVERDET